
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du mardi 27 septembre 2022 L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Fabrice BEAUMET.
<u>Présents :</u> 9	
<u>Votants:</u> 9	<u>Sont présents:</u> Andrée RENAUX, Cathy DAL BORGO, Nicolas HERTKORN, Alain ROVERATI, Alexandra KOLODZIEJCZAK, Fabrice BEAUMET, Hubert JANKE, Martial LARMINACH, Pascal THUAU <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Magalie PARTY <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Nicolas HERTKORN

Objet: DECISION MODIFICATIVE N°1 - DE 2022 020

Monsieur le Maire présente la facture de la société VIRIDIS concernant l'achat d'un désherbeur thermique mutualisé avec la commune de Vacherauville. Il y a lieu de prendre une décision modificative.

Afin de régler la facture, le Maire propose à l'assemblée de voter une décision modificative équilibrée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte**, la décision modificative suivante :

CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES

- dépenses imprévues : - 700 €

CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

-article 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques) : + 700 €